

# La Dimension Prophétique du Charisme Vincentien

à la Lumière de la Doctrine Sociale de l'Église

4

# 17e Siècle

St Vincent:

« Les devoirs de la justice sont préférables à ceux de la charité » (Coste VII, 620)

Synode des Evêques de 1971: « L'amour chrétien pour le prochain et la justice ne peuvent être séparés. Parce que l'amour implique une exigence absolue de justice, c'est-à-dire, la reconnaissance de la dignité et des droits du prochain » (« La Justice dans le monde », 33)

# 20e Siècle



# 17<sup>e</sup> Siècle

St Vincent: « Que la justice soit accompagnée de la miséricorde »... « Il ne peut y avoir de charité sans justice »

« Qui pense se conformer à la vertu surnaturelle de l'amour sans tenir compte de son correspondant fondamental, qui inclut les devoirs de justice, se trompe lui-même : la charité représente le plus grand commandement social, respecte l'autre et ses droits, exige la pratique de la justice, inspire une vie engagée » (Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, 583)

# 21<sup>e</sup> Siècle





La position de saint Vincent était révolutionnaire à son époque.

Ce qui était inconnu au temps de saint Vincent est aujourd'hui devenu partie intégrante du magistère de l'Église.



Saint Vincent est intervenu directement et indirectement en politique, pour obtenir le bien-être des pauvres hommes et femmes condamnés et mourants de faim.

Sœur Pilar écrit:

« Sœurs et frères, la neutralité politique n'existe pas ; dans un monde aux multiples interrelations comme le nôtre, toute action prend un sens politique, soit de forme active, soit de forme passive. »



Le sens de la justice qu'avait Saint Vincent le porte à prévoir la protection sociale des employés de la Congrégation, fait inouï en ce temps.

Trois siècles avant l'existence de la sécurité sociale, il écrit à un supérieur de la Congrégation :

« Si vous pouvez payer à votre domestique les gages pour les quatre mois de sa maladie, et tout ensemble l'acquitter des frais des remèdes et du médecin, je pense que vous ferez bien, puisque c'est un pauvre homme et bon serviteur »



Nous pourrions sans fin donner d'autres exemples du fondateur qui montrent combien il fut un défenseur convaincu de la justice et des droits des pauvres.



# Questions pour la réflexion :

- **Combien de fois pensons-nous à nos « obligations » envers ceux qui sont pauvres ?**
- **Pourquoi certains pensent-ils que ce n'est pas vincentien de s'impliquer dans la chose publique ?**
- **Sommes-nous conscients de nos obligations envers nos employés ?**